



la marque
du bâtiment



Code 120 / 122 – Ed 01/03/2015
Page 1 sur 2

SUPER CHARGE

**EXPANSEUR POUDRE
POUR MORTIERS ET ENDUITS
CONFORME A LA NORME NF EN 934.2**

1. PRESENTATION

SUPER CHARGE POUDRE est un additif en poudre indispensable à la bonne formulation des enduits projetés à base de chaux et ciment.

Son addition permet d'obtenir des enduits **plus légers**, plus résistants à la **condensation** et au **salpêtre**.

SUPER CHARGE POUDRE apporte une protection des enduits au faïençage et diminue fortement les phénomènes de reprise.

Les mortiers obtenus sont très onctueux et diminuent fortement les risques de remontées capillaires.

2. AVANTAGES

- Grande facilité de projection.
- Protection des enduits au faïençage et à la microfissuration.
- Pouvoir liant et stabilisant des différents constituants du ciment.
- Elimine les risques de bouchon.
- Permet de charger 4 à 8 cm à la main, et plus à la machine en une seule passe.
- Rendement accru, diminution des retombées.
- Supprime ou diminue les phénomènes de reprise, les nuances de teintes.
- Respecte l'environnement (utilisation de sables régionaux sans colorant).
- Supprime le nettoyage pendant le temps d'interruption.
- Garantit la pompabilité et la projection sur grandes longueurs.
- Diminue l'usure des pièces mécaniques.
- Compatible avec les oxydes de fer.
- Compatible avec la chaux aérienne.
- Ne contient ni chlore, ni sucre, ni sulfate.
- Allège en moyenne de 500 kg au m³.
- Très économique : gain de 20% par accroissement volumique.

3. DOMAINE D'APPLICATION

SUPER CHARGE POUDRE peut être employé en toute sécurité en intérieur comme en extérieur.

- Finitions de couverture (faitage, solins, rives, enduits de cheminées, etc.).
- Enduits correctif.
- Jointements pierre.

4. MODE D'EMPLOI

Les supports devront être propre débarrassé des parties friables.

Etre exempt de poussières.

Humidifier avant application.

Application manuelle, mécanique, machine à projeter.

COMPAGNIE FRANCE CHIMIE

42/44 rue Georges Besse – 63100 CLERMONT-FERRAND – Tél. 04 73 14 40 40

Fax 04 73 14 40 44 - Site web : www.dorthz.com

SAS au capital de 1 000 000 € - Siren 408 948 834 R.C.S Clermont-Ferrand – Code APE 2059 ;





la marque
du bâtiment



Code 120 / 122 – Ed 01/03/2015
Page 2 sur 2

SUPER CHARGE

**EXPANSEUR POUDRE
POUR MORTIERS ET ENDUITS
CONFORME A LA NORME NF EN 934.2**

Dosage : Dans le malaxeur de la machine à projeter ou dans la bétonnière.

Incorporer successivement :

	Enduit	Mortier bâtard
¾ de l'eau de gâchage		
Sable		210 Kg
SUPER CHARGE POUDRE	1 dose	2 doses
Malaxer 60 secondes		
Ciment	35 Kg	35 Kg
Chaux hydraulique		35 Kg
Ajuster en eau si nécessaire		
Mélanger pendant 3 à 4 minutes		
Le mortier est prêt à la projection		

5. CARACTERISTIQUES

Présentation	: Dose de 70 g
Aspect	: Poudre blanche
pH	: 7 ±0.05
Stockage	: 1 an en emballage d'origine fermé

(Pour plus de renseignements se référer au §9 de la fiche de données de sécurité)

6. SECURITE D'EMPLOI

- Consulter la Fiche de Données de Sécurité produit sur www.quickfds.fr.
- Stocker à l'abri de l'humidité.
- Ne pas appliquer par des températures inférieures à +5°C.

Les renseignements fournis par la présente Fiche Technique sont donnés de bonne foi, à titre indicatif. Ils ne sauraient en aucun cas induire une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité lors de l'utilisation de nos produits. Cette Fiche Technique annule et remplace toutes les versions antérieures. Compagnie France Chimie se réserve le droit d'apporter toute modification à ses produits et à cette fiche technique sans avis préalable. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Produit exclusivement réservé à un usage professionnel.

COMPAGNIE FRANCE CHIMIE

42/44 rue Georges Besse – 63100 CLERMONT-FERRAND – Tél. 04 73 14 40 40

Fax 04 73 14 40 44 - Site web : www.dorthz.com

SAS au capital de 1 000 000 € - Siren 408 948 834 R.C.S Clermont-Ferrand – Code APE 2059

